

Les entrées de ville : une question toujours d'actualité

O. Mignauw, Novembre 2012

Le rapprochement des exposés liminaires de deux projets de lois récents (2009 et 2012) avec la lettre de mission adressée en 1994 au sénateur Dupont par le gouvernement montre que, malheureusement, le constat sur lequel les responsables politiques de sensibilités différentes sont d'accord, reste cruellement d'actualité.

La Ligue Urbaine et Rurale, encouragée par les pouvoirs publics, et rejointe en 2012 par la fédération Patrimoine-Environnement a lancé en 2000 un concours annuel destiné à montrer qu'avec l'aide de maîtres d'œuvre qualifiés, des collectivités territoriales parvenaient à concevoir et réaliser des entrées de ville de haute qualité.

Aujourd'hui la lutte contre l'étalement urbain est un objectif prioritaire. La maîtrise du développement urbain est un enjeu capital. La présence de la nature en ville est devenue une aspiration. Aussi le concours évolue et s'ouvre aujourd'hui aux enjeux paysagers plus larges des franges urbaines.

« Les entrées de ville constituent un enjeu majeur de la qualité des paysages et du cadre de vie de nos concitoyens. Elles participent de manière déterminante à l'image et l'identité urbaine de nos cités.

Cependant l'urbanisation récente et rapide des périphéries des villes a le plus souvent eu pour conséquence une déqualification du paysage urbain, perçu comme discontinu, hétérogène, ne tenant pas compte des identités locales et sans intention apparente de composition d'ensemble (...) ».

Extrait de la lettre de mission adressée le 15 juin 1994 au sénateur Dupont par les ministres de l'Équipement et de l'Environnement, Michel Barnier et Bernard Bosson.

« Les « entrées de villes » constituent depuis cinquante ans un véritable sinistre urbanistique. Partout, aux entrées de toutes les agglomérations urbaines, on retrouve les mêmes bâtiments, les mêmes parkings, les mêmes enseignes, les mêmes cubes, les mêmes parallélépipèdes. Partout, l'architecture est devenue enseigne et on a posé dans l'espace des séries d'objets préformatés. Alors que les centres anciens, patrimoniaux, donnent lieu à un regain d'intérêt et à de nombreuses restaurations, il semble qu'on ait choisi de délaisser les entrées de villes qui étaient jadis l'objet de maintes attentions. Or la ville est un tout. On ne voit pas pourquoi la beauté, la convivialité et l'urbanité ne seraient réservées qu'à certains espaces urbains cependant que d'autres seraient voués à la médiocre accumulation d'objets disparates (...) »

Extrait de l'exposé des motifs de la proposition de loi relative à l'amélioration des qualités urbaines, architecturales et paysagères des entrées de villes, déposée le 26 octobre 2009 par le sénateur Jean-Pierre Sueur.

« Notre incapacité collective, au cours des trente dernières années, à penser de manière cohérente l'insertion du commerce sur nos territoires a produit une véritable « catastrophe » en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il suffit d'observer les collectivités dont nous sommes les représentants pour constater la laideur des entrées de villes et l'organisation aberrante d'un tissu urbain morcelé en zones monofonctionnelles, qui gaspillent l'espace foncier et génèrent des transports coûteux et polluants. Il suffit de tourner les yeux vers nos communes, petites et moyennes, pour mesurer la désertification des centres villes, vidés de leur animation au profit de zones périphériques. Il y a urgence, désormais, à prévenir de plus amples dégradations et à réparer ce qui peut l'être ».

*Préface du rapport du sénateur BRAYE sur la proposition de loi sur l'urbanisme commercial
(Février 2010)*